REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION DE L'EDUCATION DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
03 RUE DE LA LIBERTE (KOUDIA) CONSTANTINE
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL : 096625019003139

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
La direction de l'éducation de Constantine, informe les soumissionnaires ayant participé l'avis de informe les soumissionnaires ayant participé l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, apparu dans le quotidien كلاسيكو سبور en date du 13/08/2026 en langue arabe et La Nouvelle République en date du 13/08/2026 en langue française pour :Renouvellement des équipements scolaires et ses composants pour les établissements du cycle primaire à travers la wilaya (programme 2026) en quatre (04) lots séparés :

- **Lot 01 : Equipement scolaire + Equipement administratif + Equipement salle des professeurs**
- **Lot 02 : Equipement Informatique**
- **Lot 03 : Equipement Cuisine**
- **Lot 04 : Equipement Climatisation**

Qu'à l'issue de la réunion de la commission d'évaluation des offres, les lots sont attribués provisoirement comme suit :

Lot N°	Nature du lot	fournisseur	Numéro d'identification fiscal	Montant de l'offre financière en TTC	Note /90	Délais / jours	Critères de choix
01	Equipement scolaire + Equipement administratif + Equipement salle de des professeurs	SARL MOBITECK	00142500704673025001	22.297.625,00	79.50	30 jours	Le Seul soumissions Techniquement Qualifie
02	Equipement Informatique	Infructueuse (dépassement de l'estimation administrative du lot)					
03	Equipement demi-pension	Infructueuse (dépassement de l'estimation administrative du lot)					
04	Equipement Climatisation	Infructueuse (dépassement de l'estimation administrative du lot)					

- Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des marchés publics dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant et cela conformément à l' article 82 alinéa 03 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Les soumissionnaires non retenus peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de leur offres techniques et financières en se rapprochant de la direction de l'éducation de la wilaya de Constantine 05 Rue de la liberté (koudia) au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire, et cela conformément à l' article 82 alinéa 04 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ANEP 2625010046 DzWatch 26/10/2026